

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.	Numéro de permis 2021019	Date d'inspection Le 08 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants 4		Numéro de téléphone (506) 864-8377	
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été vérifiés:

- Si tous les documents obligatoires sont affichés bien en vue dans l'établissement
- le ratio personnel-enfants
- les espaces de rangement pour les produits toxiques

Le ratio est respectée au moment de la visite et tout les documents obligatoires sont affichés dans l'établissement.

Chacune des salles de classe est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;

Lors de l'inspection, la Mentor en Assurance de la Qualité à été en mesure d'observer une pratique de feu. Le fonctionnement lors de la pratique de feu s'est très bien déroulée.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 février 2024

Date

original signé par
Annick Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 février 2024

Date